



10% ST-DENIS

L'AUTORITE



Tél. Est 898

Abonnement: Par maille... \$2.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Le manifeste de Sir Wilfrid Laurier

Malgré le ton méprisant adopté d'un commun accord par la presse unioniste dans ses commentaires du manifeste de sir Wilfrid Laurier, nous sommes en mesure d'affirmer que ce document, admirable au point de vue du fond de la forme, a causé une profonde consternation dans le camp ministériel et animé le vieux enthousiasme libéral. Le manifeste de sir Wilfrid l'emporte si clairement sur celui du premier-ministre, que ce dernier admet implicitement avoir perdu la première manche en annonçant dans la "Gazette" de Montréal qu'il va se permettre une réplique.

Ce succès est de bonne augure pour les libéraux. Il prouve que le "vieux coq" est encore de force à porter de rudes coups, et que ceux-là se font illusion qui se fient sur son grand âge pour le déclarer d'avance hors de combat. Malgré ses 76 ans, dont il porte allègrement le poids, sir Wilfrid se propose de prendre une part active à la campagne et ne cherchera seulement pas à se soustraire à la corvée que représente une tournée dans les lointaines provinces des Prairies.

Le manifeste de sir Wilfrid supplée habilement au manque de programme des libéraux. Il n'est pas élaboré autant qu'un programme qui aurait été soigneusement préparé dans une convention générale du parti, comme "L'Autorité" en suggéra une après la défaite de 1911. Il répond en tout cas au mieux aux besoins de la situation actuelle. Ses points faibles sont d'ailleurs si habilement dissimulés sous la belle phraseologie, que sir Wilfrid excelle à mettre dans tous ses discours et dans tous ses écrits, que les adversaires seront bien malins s'ils parviennent à les découvrir.

Le passage du manifeste que les partisans du gouvernement Borden soumettront à la plus sévère analyse est naturellement celui qui a trait à la conscription. C'est aussi où les déclarations et les promesses du chef libéral se font le plus imprécises. Ainsi que le réalise le "World", de Toronto, organe conservateur, un referendum après les élections n'aura pas de raison d'être parce que le peuple aura, au scrutin du 17 décembre, manifesté son sentiment sur la loi de conscription. Et, d'autre part, il serait futile, dans notre province tout au moins, de soumettre à une nouvelle épreuve l'enrôlement volontaire. Même si sir Wilfrid Laurier en personne, redevenu premier-ministre, venait supplier les Canadiens-français de s'engager de leur plein gré, il n'obtiendrait pas dix recrues dans la métropole, parce que le "Canada", le maladroite organe libéral, a complètement faussé l'esprit et la conscience de nos concitoyens par la campagne dévergondée qu'il a faite depuis quelques mois. Comme les autres provinces attendraient, pour fournir de nouveaux volontaires, que la province de Québec en ait offert sa juste proportion, une nouvelle épreuve du système de recrutement volontaire serait vouée d'avance à un fiasco complet.

Le plan a été tout à fait gâté par le "Canada", rédigé par M. Rodolphe Lemieux. Et, dans l'intérêt du parti, il conviendrait de donner au "Canada", pendant la campagne électorale, un autre rédacteur que l'ancien ministre des Postes.

"L'AUTORITE"

Commencement de la fin

Le maire repousse toutes les instances des citoyens de la division Sainte-Marie et refuse péremptoirement la candidature.

(Les journaux)
La notice des journaux est exacte, sauf qu'elle intervertit les rôles: en réalité, ce sont les électeurs de la division Sainte-Marie qui avaient eu la précaution de prévenir Médéric qu'il ne voulait plus de lui pour leur représentant aux Communes, et qu'il agissait sagement en s'effaçant de bonne grâce.

Le maire n'en mérite pas moins des félicitations, pour la façon élégante dont il a exécuté cette "rétraite stratégique".
Bien qu'il nous réponde de poser en prophète, on nous permettra de déclarer que nous voyons dans cet événement le commencement de la fin de la carrière publique de ce coûteux bouffon. Et l'écrasement définitif se produira le printemps prochain, lorsque sera transformé notre régime municipal. C'est une des conditions qu'a posées la banque de Montréal, pour avancer à la ville les 7 millions dont elle a besoin pour rencontrer son échéance du 1er décembre.

La carrière de Médéric ne sera d'ailleurs pas la seule qui sera brisée dans la grande réforme qui sera effectuée bientôt à l'hôtel de ville. Les échevins, en proie aux plus sombres pressentiments, ont siégé mardi dernier jusqu'à une heure avancée de la nuit pour chercher un système administratif qui plairait à sir Lomer Gouin tout en les épargnant. Ce qu'ils ont trouvé ne fait pas honneur à leur génie inventif: ils vont recommander l'abolition du bureau de contrôle et la création d'un conseil composé de vingt-cinq échevins.

Ce n'est pas une trouvaille.
Ce n'est pas un plan de réforme.
C'est le rétablissement de l'ancien régime, dont les derniers jours ont été illustrés par les effarantes révélations de l'enquête Cannon.
Que ferons-nous de vingt-cinq échevins? Nous en avons actuellement vingt, et les contribuables estiment que c'est beaucoup trop.
Instruits par l'expérience, les Montréalais en sont venus à penser que plus ils envoient de représentants à l'hôtel de ville, et plus on y trouve de voleurs.
Par suite il faut prévoir que la réforme s'effectuera non par addition, mais par amputation.
Et une tête d'échelin qui est sûre de tomber dans le panier, c'est celle de M. Larivière.
Et ce sera une délivrance, car comme "leader" du conseil, ce petit personnage insignifiant fait vraiment pitié.

PLACIDE BEAUSSET

M. Lemieux jalouse les lauriers de M. J.-L. Perron

Et il s'en venge en disant pis que pendre du conseiller législatif

(Spécial à L'Autorité)
Ottawa, 9.—A première vue, les chances du parti unioniste paraissent bien maigres dans le district de Montréal.

Cependant, d'après les derniers rapports parvenus à notre connaissance, les partisans de la coalition prendraient plus d'un siège, grâce à l'impopularité notoire dont jouissent — ou souffrent — les deux principaux organisateurs libéraux, MM. Rodolphe Lemieux et Séverin Letourneau.

Bien qu'il se prétende très versé dans les affaires, M. Lemieux n'est pas homme d'affaires pour un sou. Avec vous jamais il ne dirait que les services de M. Lemieux aient été requis par une banque ou une grosse compagnie?

Non!
Et c'est pourquoi M. Lemieux en veut tant à M. J.-L. Perron, conseiller législatif, qu'il ne cesse de débiter parce que celui-ci possède la confiance des hommes d'affaires en vue.

Les cheuux de maints politiciens libéraux se dresseraient sur leurs crânes s'il leur était donné d'entendre les épithètes accolées au nom de M. J.-L. Perron par M. Rodolphe Lemieux. De toute évidence, si ces tiraillements continuent, le parti libéral en souffrira: mais qu'importe à M. Rodolphe Lemieux, aussi longtemps qu'il croira que le parti libéral c'est lui, en vertu de la devise: "Tout pour Lemieux"?

Finasseries de Médéric

A un groupe d'électeurs de la division Sainte-Marie, le maire Martin a annoncé qu'il ne voulait pas être candidat à la représentation fédérale, mais qu'il aurait tout de même l'oeil sur la division jusqu'à la nomination, et pourrait déposer son bulletin à la dernière minute. Que signifie cette comédie? Médéric en veut-il ou n'en veut-il pas, de la candidature?

Pour sûr qu'il en veut, ne fût-ce que pour les \$2,500 d'indemnité, qui ajoutés à son traitement de maire et aux petits cadeaux qu'il se fait faire par ses amis et par les employés municipaux, aideront à conserver son opulence.

Mais il est une chose que not' maire convoite depuis quelque temps par-dessus toute chose: c'est un siège au Conseil législatif. Il sent qu'il lui sera désormais de plus en plus difficile de se faire élire à quoi que ce soit, le public étant tout à fait las de ses excentricités. Il voudrait donc une douce retraite à la Chambre haute de Québec, afin d'assurer définitivement la tranquillité et le bien-être de ses vieux jours.

Et ses finasseries dans la division Sainte-Marie n'ont pas d'autre objet, paraît-il, que d'agacer sir Lomer Gouin, dans l'espoir que, impatienté, ce dernier achète la paix en le nommant Conseiller.

Bien que sir Lomer soit par tempérament assez accessible à l'intimidation, il aurait tort de chanter pour Médéric.

La nomination du maire au Conseil législatif serait d'autre part une insulte aux membres de cette Chambre, qui sont tous gens honorables et que le public respecte.

Du jour où Médéric Martin serait, pour la vie, casé au Conseil législatif, sir Lomer, au lieu d'en être débarrassé, ne cesserait d'avoir ce fâcheux dans les jambes. Et ce qui est pis, le premier-ministre en faisant une pareille nomination, méconterait profondément sir Frederick Taylor, le président de la banque de Montréal, et tous les gros bonnets de la finance anglaise, et généralement de tout l'élément anglais, dont l'appui est essentiel à la fortune politique de M. Gouin.

MAURICE AUBRY

Les carnivores, pour manger, ont grand besoin de dents

Le ministre de l'agriculture, M. Caron, reconnaît que ceci s'applique aux bêtes et aux quadrupèdes

(Spécial à L'Autorité)
Québec, 9.—La lettre adressée par L'Autorité à M. J.-E. Caron, ministre de l'agriculture dans le gouvernement provincial, a réjoui d'aise les milliers et les milliers de lecteurs de L'Autorité à Québec.

Ainsi que l'annonçait le journal, "les efforts du ministre de l'agriculture doivent tendre à pourvoir aux besoins du consommateur; mais encore faut-il que celui-ci ait des dents pour manger sa nourriture."

Il est parfaitement vrai qu'à Québec quatre-vingt-dix pour cent des enfants des écoles ont les dents cariées sans qu'une seule clinique dentaire, sans qu'un seul laboratoire moderne-style n'existent.

Et vous connaissez très bien la sollicitude du ministre lorsque vous déclarez que si les troupeaux de la province étaient atteints d'une épidémie à la mâchoire, il s'empresserait de mander les meilleurs vétérinaires, dût-il en coûter des milliers et des milliers de dollars.

Et vous parlez d'or lorsque vous en tirez la conclusion qu'à plus forte raison nos enfants doivent-ils être protégés. Maintenant, lorsque vous vous adressez aux dentistes Languis et Gaudreau, faisant appel à leur philanthropie, je me demande si vous sonnez à bonne porte, car ces messieurs se sont plutôt, jusqu'ici, préoccupés de percevoir de gros revenus de leur profession que de promouvoir l'hygiène dentaire dans les classes pauvres.

Les Québécois ont depuis des remords

(Spécial à L'Autorité)
Québec, 9.—Le referendum du 4 octobre dernier sur la prohibition, bien que tout citoyen hostile à cette mesure eût au point de vue religieux. Des gens vont même jusqu'à en inférer que jamais plus le clergé ne prendra une part aussi active dans une lutte de ce genre, à moins qu'il ne veuille diviser en deux factions une population jusqu'ici si étroitement unie autour de ses pasteurs.

Calculons que plus de 6,000 québécois ont voté contre la prohibition, bien que tout citoyen hostile à cette mesure eût été désigné à l'avance comme un sunnôt de l'enfer.

Jurons un peu dans quel état d'esprit doivent se trouver aujourd'hui ces gens anathématisés du haut de la chaire par Mgr Eugène Roy et autres prédicateurs de moindre importance. Jurons aussi un peu quels sentiments de bienveillance doivent entretenir à l'égard de leurs persécuteurs ces marchands, brasseurs, hôteliers, distillateurs, restaurateurs et leurs centaines d'employés, jetés sur le pavé après avoir été vilipendés, honnis, excommuniés, quand leur seul tort, jusqu'ici, avait été d'exercer un commerce reconnu par la loi, et duquel nos gouvernants tirent le plus clair de leur revenu.

Et ce n'est pas tout, la ville de Québec manque déjà de revenus. Que sera-ce lorsque d'importantes industries auront été ruinées? Qui paiera les taxes jusqu'ici versées par les brasseries, les distilleries, les hôtels et les épiceries qui vont fermer leurs portes? Qui remplacera comme contribuables ceux qui valent de ce négoce? En appellera-t-on aux propriétaires déjà grevés? Non, il faudra en venir à une déplorable extrémité: la taxe sur les propriétés religieuses, dont la valeur, à Québec, égale celle de toutes les propriétés imposées. Du coup, donc, les revenus de la Vieille Capitale seront doublés, mais ce sera autant d'argent de perdu pour les oeuvres charitables.

Du délai aux conscrits

Le gouvernement devrait prolonger l'enregistrement d'une semaine au moins

C'est aujourd'hui, 10 novembre, le dernier jour accordé aux jeunes conscrits pour s'enregistrer dans les bureaux établis à cet effet. Comme c'est toujours le cas en

semblables occurrences, fort peu se présenteront les premiers jours, si bien qu'aujourd'hui les bureaux d'enregistrement ne peuvent suffire à la tâche.

Le gouvernement devrait accorder une semaine de délai au moins aux appelés. Nous sommes sûrs que des milliers et des milliers de plus d'entre eux-ci se présenteraient à l'examen.

A moins d'effectuer une manœuvre politique dont le but serait de défranchiser un grand nombre d'électeurs, non, le gouvernement ne peut refuser ce délai que le simple bon sens et le fair play demandent.

Médéric se prépare aux élections

La ville de Maisonneuve avait à payer \$400,000 d'intérêts à New-York, le 1er novembre.

Ses coffres étant à sec, sous la sage administration du maire Lévy Tremblay, Maisonneuve ne pouvait faire face à ses obligations.

Il fallut que les principales banques de Montréal se missent à l'oeuvre pour rassembler la somme afin de ne pas nuire au crédit des municipalités canadiennes.

Maisonneuve en est arrivé là grâce à l'usage de la fameuse taxe mobile si en honneur auprès du maire Martin.

Avec ce beau système, Maisonneuve dépensait par année autant qu'il lui plaisait; mais un jour vint où rien que les intérêts de la dette l'emportèrent sur les revenus.

Maintenant, les débetures de Maisonneuve sont absolument considérées sur le marché.

Le maire Tremblay et le maire Martin sont de très grands amis. Prenons garde que Montréal ne subisse la même dépréciation que Maisonneuve.

Médéric, à la veille d'une élection, veut coller à la métropole un budget de \$16,000,000.

Il lui en flanquerait un de \$25,000,000 s'il croyait que ça lui donne une meilleure chance d'être réélu.

Que lui importe? ce n'est pas lui qui paie.

Et dire que ce fantôme est à même de jeter nos deniers aux quatre vents du ciel!

Depuis quelque temps, il remplit les journaux de ces élocubrations écrites d'avance par un scribe à gages.

Médéric, mon vieux Médéric, tu sens déjà venir les premiers jours d'avril.

Rodolphe Séverin

Depuis que la lutte électorale est commencée les avocats se tremoussent comme des diables dans l'eau bénite pour se trouver un comté et pour, ensuite se faire mieux caser dans un savoureux fromage.

Il est parfaitement connu que l'organisateur — lisez le porte-ordures — du parti libéral, M. Séverin Letourneau, fait de ses pieds et de ses mains pour passer dans les circonscriptions électorales tous ses confrères de la docte profession. Une preuve entre bien d'autres: le comté de Chambly-Verchères où M. Letourneau a paqueté la convention pour mieux passer celui que le comté de l'Assomption n'a jamais voulu élire, M. Joseph Archambault.

Pourtant dans son manifeste au peuple canadien, sir Wilfrid Laurier dit clairement:

"Si j'étais appelé à former un gouvernement, j'espérerais pouvoir y faire entrer des représentants des affaires, du travail et de l'agriculture..."

En d'autres mots, le vieux chef en a assez avec les avocats, ces chercheurs de places, comme il les qualifiait si bien dernièrement.

N'allez pas croire que cela va calmer le zèle bien rémunéré d'un Letourneau. Nenni. Il est là pour faire ses petites affaires. Et en casant des avocats au parlement, il fait encore ses petites affaires puisqu'il sait très bien faire converger vers son bureau d'avocat, dont son associé est un bleu enragé, tous ou à peu près tous les bills qui sont soumis aux législateurs. Il s'assure de cette manière les votes dont il a besoin pour ses bills.

Il est bien vrai que dans le comté de Berthier, cet excellent M. Letourneau a dû en prendre pour son rhume quand il a vu son candidat, M. Victor Geoffrion, mordre la poussière. On avait eu beau retarder la convention et faire venir à Montréal les délégués pour les endoctriner en faveur du déconfit de Chambly-Verchères, les conventionnistes ont fait comprendre à M. Letourneau qu'on se fichait de ses manigances antilibérales et grossières.

Allons, sir Wilfrid Laurier, puisque vous voulez nettoyer les écuries d'Augsias à Ottawa, n'oubliez pas sa succursale de Montréal... le morceau le plus en vue... ouste!

Polycarpe

Le Lt-colonel P.-E. Blondin

Combien d'autres Canadiens français mériteraient un bout de ruban!

Commandeur de la Légion d'Honneur, tel est le lieutenant-colonel P.-E. Blondin, décoré de la main de M. Paul Doumer, ministre français, ancien gouverneur de l'Indo-Chine. "L'Autorité" est heureuse de féliciter le titulaire de haute décoration, qui dépasse de beaucoup celle obtenue dans le temps par le sénateur Raoul Dandurand, qui pourtant en était si fier.

La "Presse", commentant cette remise d'insigne, a écrit que le "gouvernement de la République française a voulu, sans doute, rendre hommage à la valeur guerrière du Canada français sous les armes."

D'autre part, si la France avait un consul, mais là, un vrai consul à Montréal, croyez-vous que le ruban ne serait pas distribué à profusion à tous ces hommes qui ont tant fait pour la diffusion de l'idéal français en Amérique.

Les honorables Alphonse Racine et George Elie Amyot, négociants habiles et intègres; le juge Charles Langelier, magistrat sans pareil comme sans reproche; les honorables J. L. Perron, De Varennes, H. Champagne, Alexandre Taschereau et J. E. Caron, jouissant d'une grande influence dans leurs sphères respectives; MM. Paul Galibert, Edouard Montpetit, A. Riou Fautoux, Léon Garneau, Athanase David, Eustache Lemay, J. G. Marchand, J. E. Prévoist, Gonzalve Desaulniers, Albert Hudon, faisant tous honneur à notre race; le sénateur J. M. Wilson et l'ex-maire Ekers, rois de la finance; MM. Arthur Dansereau, Arthur Berthiaume, L. J. Tarte, Fernand Rinfret, ces rois du journalisme; nous ajouterions même le juge Eugène Lafontaine, bien qu'il soit prohibitionniste.

Mais aussi longtemps que nous aurons M. Bonin à Montréal, que voulez-vous faire?

Les finances de Montréal

Le seul moyen de leur rendre leur équilibre est de diminuer les exemptions de taxes

Un tableau de chiffres dressé avec soin démontre que dans aucune des grandes villes de l'Amérique, la proportion des exemptions de taxes n'est aussi considérable qu'à Montréal.

Elle y atteint en effet 25 pour cent et une fraction de l'évaluation totale. Elle se chiffre à \$206,725,000. Encore ce chiffre ne représente-t-il aucunement l'évaluation réelle, attendu que depuis dix ans au moins les évaluateurs de la Ville n'ont pas touché à la valeur

L'ivrognerie à Toronto, ville prohibitionniste

En date du 3 novembre, quelques journaux seulement ont publié, dans un tout petit coin, que jamais la ville de Toronto ne s'était plus enivré que depuis qu'elle jouit des bienfaits de la prohibition.

Ah! si la sacro-sainte doctrine avait remporté un succès, les colonies n'auraient pas été assez larges ni assez vagues pour le signaler.

Mais voyez que la prohibition a produit à Toronto, pendant 10 mois: 3,821 arrestations pour ivresse, les femmes y figurant pour 232. C'est le record des records dans la Cité Reine!

Quel succès pour John H. Roberts!

Ayons la prohibition à Montréal, afin que nos femmes aussi se mettent à boire.

Ayons, oui, ayons la prohibition pour que Montréal marche sur les traces d'Halifax, où des centaines de débits clandestins ont remplacé quelques douzaines d'établissements licencés.

La Gazette publiait récemment

Causerie canadienne



Euphémie.—Qué que tu penses de la yerre, toé, Jean-Baptiste.
Jean-Baptiste.—Ces Russes me paraissent rosses tout de même... Ça valait bien la peine de les aider pour qu'y nous trahissent.

Pour battre Médéric à la mairie de Montréal

Pourquoi ne pas prendre un Québécois ayant assez de poil aux pattes?

(Spécial à L'Autorité)

Québec, 9.—Nous constatons par les rapports des journaux que Montréal est très anxieux de se débarrasser de son fantôme de maire, Médéric Martin, mais qu'il ne se trouve malheureusement pas un Canayen ayant assez de poil aux pattes pour poser sa candidature sans retard.

D'où il résulte que si on laisse le champ libre à Médéric Martin plusieurs semaines encore, il réussira peut-être de nouveau à "emplier" une partie notable des citoyens.

Au cas où les Montréalais ne trouveraient pas chez eux l'homme ayant assez de poil aux pattes pour les débarrasser une fois pour toutes de Médéric, ils n'ont qu'à venir à Québec.

Nous avons plus d'un homme, chez nous, qui ne ferait exécuter à Médéric qu'un tour: Phon. Georges Elie Amyot, le grand industriel; le juge Charles Langelier, chevalier sans peur et sans reproche; le sénateur P.-A. Choquette, un vétéran parmi les libéraux de la vieille école; et "the last but not the least", Phon. S. N. Parent, ancien premier ministre ensuite maire de Québec d'abord.

N'importe lequel de ces géants pourrait terrasser Médéric Martin, ce pygmée, en soufflant dessus.

Il n'est, pour la Législature, que de passer un petit amendement qui décrète qu'une résidence de trois mois à Montréal suffira pour être candidat à la mairie.

Sir Lomer Gouin s'empressera de l'accorder, anxieux avant tout de ne pas mettre Montréal en faillite.

L'appel d'un prisonnier de guerre

Soldat belge, interné en Hollande, désireux recevoir de personnes charitables, en échange de souvenirs du camp où il est prisonnier, des timbres-poste pour refaire sa collection, égarée pendant la guerre.

Maurice Vandeputte.

Soldat belge, Bloc 2, Camp 1, Zeist, Hollande.

un article éditorial démontrant que la vente des liqueurs fortement alcoolisées avait augmenté dans le Dominion depuis que la prohibition s'étend d'une province à l'autre.

Et elle constatait aussi que la consommation du vin et de la bière avait diminué en proportion de l'augmentation de la vente du scotch et du whisky.

Puis, cette bonne Gazette faisait réflexion que ce n'est évidemment pas à coups de décrets qu'on conduit un peuple à la tempérance.

Depuis que Québec a voté en faveur de la prohibition pour le mois de mai prochain, chacun est dominé, dans la Vieille Capitale, par une idée fixe:

Comment arriver à se fabriquer soi-même son alcool?

Chaque maison aura bientôt son petit alambic. De braves gens qui ont voté à deux mains pour la conscription vont s'improviser distillateurs. Ils s'emmoisonnent en famille avec du mauvais alcool.

O loquace, ne serais-tu plus qu'un mot?
Ce brave John H. Roberts, qui depuis le referendum de Québec ne se tient plus de joie, annonce dans

les journaux qu'un referendum sera demandé à Montréal, que des fonds sont perçus à cette fin et que les souscriptions s'élèvent déjà à des milliers de dollars.

D'abord, il serait intéressant de connaître la source de ces fonds, pour voir si elle est bien pure. Ne serait-elle pas alimentée par des gens désireux de monopoliser à leur grand profit le commerce de l'alcool: pharmaciens, médecins et autres?

Ensuite, le bouillant secrétaire de la Dominion Alliance a d'autres choses à faire, il nous semble, par le temps qui court, que de s'occuper de prohibition.

N'annonce-t-il pas qu'il va se présenter comme candidat de sir Wilfrid Laurier, dans Saint-Anthoine, contre sir Herbert B. Ames?

Drôle de libéral tout de même que notre John H.!!
Si cependant l'on tient compte de la déconfiture qui fut sienné dans Saint-Georges lorsqu'il brava l'échevinage, on se demande s'il ne ferait pas mieux de soigner son élection plutôt que d'essayer de dégrader Montréal à l'instar de Toronto. Halifax et autres cités prohibitionnistes.

SYLVIO PICARD.

MARGHERITA
QUINZE CENTINS
CIGARETTES
Partout-Pourquoi?
Qualité Supérieure
Margherita

Un problème national

La cité future est fondée sur la mer

Il faut que l'opinion publique soit exigeante du progrès maritime comme elle le fut du progrès laïque ou social.

Sous le titre: "Ce qu'un Français doit savoir de la Marine marchande", le fait de la Semaine va publier une sorte de manuel maritime, dont l'auteur est M. Cargaret, administrateur de l'inscription maritime. Ce petit livre paraîtra avec une préface de M. Monzie, sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande, dont nous avons voulu donner la première aux lecteurs du Matin.

Une nation a une marine marchande si elle le veut. Vouloir est la condition essentielle. Condition suffisante, démontre l'exemple allemand! Mais, bien entendu, il ne s'agit pas de cette volonté précaire qui s'exprime par des discours, des vœux et des lois. Avec cela on aboutit à des primes et des subventions. Pour avoir des ports et des bateaux, il faut une opinion publique exigeante de progrès maritimes, comme elle le fut de progrès laïques ou sociaux. Il faut que l'orgueil national soit de la partie.

Du moins, il l'eût fallu naguère. Aujourd'hui la question est plus simple. La France a besoin de se ravitailler au dehors. Le blé de son pain, l'acier de ses munitions, le coton de ses vêtements, tout ce qui nourrit la guerre et ce qui alimente la paix nous viendra longtemps encore par les voies de la mer. Les restrictions éventuelles réduiraient dans de faibles proportions ce tribut des achats à l'étranger et des transports à travers l'Océan. La nourriture, l'éclairage et le travail d'une ville sont inécessamment à la merci de flots ignorés. Et il en serait ainsi quand même finirait, par miracle, la barbarie des torpillages! Il en sera de même pendant des siècles nombreux, alors que seront libérées toutes les terres et repris tous les labours, tous les labours. Certes, si les alliés faisaient masse de toute leur production naturelle, des richesses minières et agricoles de leurs dominions, de ce qui est exploité ou par eux exploitée dans la portion du monde qu'ils contrôlent, ils se dédouneraient détenteurs de toute la série des matières premières qu'utilisent leur industrie propre et celle même de l'univers. Blé, charbon, jute, graines oléagineuses, charbon, jute, graines oléagineuses dans leur communauté les éléments d'une vie moderne complète et autonome. Le *Mittel Europa*, s'il parvient à s'instituer, ne formera pas une association économiquement libre, puisque les empires centraux resteront, comme devant, les clients des pays de l'Entente pour la satisfaction de leurs besoins primordiaux. Nous serons, au contraire, dans la mesure où il nous plaira de l'être, indépendants sur notre marché, souverains sur le marché austro-allemand. Une Société des nations serait viable, qui comprendrait la France avec l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Italie, sans omettre la Russie. Mais, aucune entente de cet ordre ne peut être envisagée, par nos ennemis, même avec le concours éventuel de quelques neutres privilégiés. La nature en a disposé de la sorte en notre faveur, pourvu que les alliés, avant chacun chez soi inventorié leur sol et leur sous-sol, s'efforcent à une conception d'entraide systématique et générale.

Mais, cette entraide n'est efficace, n'est réelle que si les alliés ont le moyen de se répartir de l'un à l'autre, au prorata de leur consommation respective, l'ensemble combiné de leurs ressources diverses. Or, cette répartition se doit faire par les transports maritimes. Elle est donc subordonnée à la liberté des mers et à l'importance de la flotte marchande est déficitaire. flote. Les mers sont libres, en Celles des alliés d'abord. La flotte française ensuite. Surtout.

Nous disposons pour nos importations d'un tonnage inférieur de moitié au tonnage strictement nécessaire. Et sur ces quelques quatre millions de tonnes de navires marchands, plus de la moitié sont d'emprunt, battent pavillon anglais, danois, norvégien, japonais ou grec. Les Français n'ont pas le droit de fermer les yeux à ce calcul et les oreilles à cette alarme.

Il n'est pas le droit de compter sur l'apport à domicile des marchandises qui manquent. Ils seraient déçus. L'Angleterre nous a fourni depuis deux ans un tonnage d'appoint sans lequel nous eussions été fort en peine de nous approvisionner. Elle n'amoindrirait pas sa collaboration maritime en augmentant l'autre. Mais, pour la suite et le lendemain de la guerre, ce régime d'assistance est inadmissible, sinon impraticable.

La France doit avoir ses instruments propres de transports maritimes si elle entend participer utilement au consortium économique des alliés, si elle prétend tenir dans les affaires de l'univers le rôle de sa gloire.

"Une nation sans marine est un oiseau sans ailes." Ce mot du député conservateur Schiele, n'est pas seulement valable pour le Reichstag; il faut qu'il ait cours parmi nous. Pas de flotte, pas de liberté! Cette vérité d'hier est devenue une évidence. La cité future sera comme la Venise naissante, décrite par Gabrielle d'Annunzio dans la tragédie de *la Nave*, "dont la force et les fondements étaient sur la mer".

La mer, sa belle histoire, ses amplexes industries, comment s'y prend un peuple pour avoir une marine, les procédés qu'il emploie pour susciter jusqu'à l'intérieur des provinces les vocations maritimes, les avantages qu'offrent présentement aux incertitudes juvéniles les différentes carrières du bord et les procédures administratives, les études spéciales par lesquelles on accède à cette carrière, voilà ce qu'il convient d'enseigner au plus vite au plus grand nombre, cependant que les événements se chargent d'illustrer la leçon!

DE MONZIE.

sous-secrétaire d'Etat des transports maritimes et de la marine marchande.

Gayety

"The Billy Watson's Big Show" aura tout le succès désiré, la semaine prochaine. Ce n'est pas les flatter mais leur rendre justice que de les classer parmi les meilleurs troupes qui seront venues à ce théâtre cette année.

Les comédiens sont de vraies étoiles et les comédiens sont de premier ordre. La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait spirituelles. L'entrain et la gaieté régneront du commencement à la fin.

Il y aura de très bons numéros de chant et de danse.

Les décors sont d'une richesse rare. La musique est jolie. Bref, les habitués du Gayety en auront pour leur argent la semaine prochaine.

On demandait à Voltaire la différence qu'il y a entre le bon et le beau.

Il répondit: Le bon a besoin de preuves, le beau n'en demande point.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Congrégation des Juifs anglais, allemands et polonais de Montréal, s'adressera à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session à l'effet d'obtenir une loi amendement la loi incorporant ladite congrégation (9-10 Geo. IV, chap. 75; 9 Viet. chap. 96, et amendements dans le but d'apporter certains changements dans le nom de la présente Congrégation; de lui permettre de posséder des propriétés dans les limites de Montréal et d'acquiescer et de détenir des terrains pour un cimetière; et pour toutes autres fins.

Montréal, 30 octobre 1917.

Jacobs, Couture & Pith, Avocats de la Congrégation des Juifs anglais, allemands et polonais.

Cartes professionnelles

DESSAULLES & GARNEAU
AVOCATS
88, RUE NOTRE-DAME OUEST
Tél. Main 4116

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest
Avocats
11 PLACE D'ARMES Tél. Main 5260.

J. B. Baillargeon
Express Limited
329 ONTARIO EST. Tél. Est 6400

RODOLPHE FORGET
Courtier et Banquier
33 rue NOTRE-DAME OUEST
Tél. Main 2151

ARTHUR ECREMENT
Notaire
99 rue ST-JACQUES
Tél. Main 4206

"L'Autorité" est administrée par la Cie L'Autorité 1346, Bureau: 133 rue St-Denis. Téléphone Est 693. La Compagnie d'Imprimerie Godin Limitée, 41 rue Bonsecours, 40 rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

GEORGES MAYRAND, M.P.P.

Notaire
Edifice Versailles,
96 rue ST-JACQUES
Tél. Main 1223 Résidence St-Louis 2121
Tél. Main 2784.

Bell Tél. Main 4165
H. BEAUREGARD
Entrepreneur Général
Chambre 220; Edifice Power
Montréal

Pour distribution et collection de journaux, revues, etc., à prix modérés, adressez-vous à:

H. GAGNON. 245 rue Hogau

RODOLPHE BÉDARD
EXPERT-COMPTABLE
Membre de l'Institut des Comptables
137, RUE MCGILL—Téléphone Main 8787
Comptabilité, Expertises, Vérifications
Gérance de successions
Liquidations et partages, arbitrages
Consultations juridiques en matière commerciale

FORTIER, BEAUVAIS & CIE
Courtiers
Membres de la Bourse de Montréal
90 rue ST-FRANÇOIS-XAVIER
Tél. Main 424.

BEAUBIEN & LAMARCHE
C. P. Beaubien, J. A. Lamarque
Avocats
Edifice du Royal Trust
107 rue ST-JACQUES Tél. Main 2226

RAINVILLE & GAGNON
Avocats
160 rue ST-JACQUES
Tél. Main 2784 MONTREAL.

FONTAINE & LABELLE
Avocats
Edifice La Presse
31 rue ST-JACQUES. Tél. Main 927.

Lettre-supplique à Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési, Archevêque de Montréal

La prière du pauvre monte naturellement vers Sa Grandeur, alors qu'il s'agit d'amener une diminution du coût de la vie

Monseigneur,

Dans tous les différents concours de pitié et autres démonstrations religieuses publiques, tels que: grandes retraites, pèlerinages, processions eucharistiques ou autres, où la foi se manifeste si hautement chez les masses qui y prennent part et qui forment la grande famille catholique-romaine, il nous est permis, n'est-ce pas? en ces occasions, d'adresser, publiquement et à haute voix, des prières ferventes au Père Commun de l'Univers, le Dieu Tout-Puissant et maître absolu de toutes choses.

Et, en de telles solennelles circonstances, la prière de prédilection usitée et qui résume à peu près toutes les demandes dont nous avons besoin pour accomplir sa *Divine Volonté* ici-bas et nous attirer les récompenses promises à tout homme de *bonne volonté*, est celle que nous avons apprise sur les genoux de nos mères. Cette prière de prédilection, dis-je, est l'Oraison Dominicale.

Ne sent-on pas, Monseigneur, à la récitation de cette sublime prière, qui nous autorise à nous adresser au Tout-Puissant comme à notre père naturel, ne sent-on pas, dis-je, là, au fond de notre être, vibrer comme un nouveau sentiment de foi qui illumine et vivifie l'espoir du malheureux pêcheur, qui lui, tout confus et courbé sous le poids de ses fautes, ose à peine lever les yeux vers le Ciel et solliciter les grâces et faveurs spirituelles et temporelles dont il a tant besoin?

Afin de faciliter davantage encore son règne sur la terre, Dieu nous donna des guides spirituels. Et ces guides spirituels, nous le reconnaissons dans la personne sacrée des Premiers Vénérés Pasteurs: N.N.S.S., les archevêques et évêques de l'Univers catholique tout entier.

Ces derniers ont la garde de la morale chrétienne qui est le gage le plus assuré de l'accomplissement de la Loi Divine.

Ce sont eux qui donnent aux nations la véritable orientation qu'elles doivent suivre pour atteindre la pratique de toutes les vertus chrétiennes qui font le parfait citoyen.

Ce sont eux qui, sous la "Houlette" de Pierre, guident rois et peuples vers Bethléem!

L'évêque, en conséquence, est pour son peuple, plus qu'un ami, plus qu'un protecteur: C'est un père!

Divine Providence vous a confié, c'est pourquoi, dis-je, je m'adresse à vous. Vous ne dédaigniez pas, j'ose l'espérer, d'écouter l'humble supplique que je vous adresse ici publiquement en ma qualité de l'un de vos plus indignes fils et que je vous présente comme si je m'adressais à Dieu lui-même, puisque vous êtes, pour votre peuple, l'un de ses ambassadeurs sur cette terre.

Monseigneur, sans aucun doute, les multiples occupations inhérentes à la charge d'archevêque métropolitain, charge que vous occupez avec tant de dignité, ne vous permettent pas de visiter la grande masse de vos ouailles, dans la pluralité des paroisses, et de vous rendre compte de la désolante situation dans laquelle elle se trouve actuellement plongée.

Il faut vivre de la vie du peuple pour s'en rendre un compte exact. C'est pourquoi, Monseigneur, étant moi-même ouvrier peinant et constamment en lutte pour l'existence, j'ai jugé de "rien" et me suis bien rendu compte de la cause directe de l'affreuse et déchirante situation actuelle de la classe ouvrière.

Situation plus que pénible et qui n'a pour cause que l'ambition cupide des accapareurs de vivres de toute catégorie. En effet, Monseigneur, depuis le commencement de la guerre meurtrière qui ensanglante l'Europe et qui cause tant de perturbations dans l'univers entier, c'est-à-dire, depuis plus de trois ans, des commerçants ou négozants de votre archidiocèse, se sont, pour ainsi dire, donnés la main pour accaparer sur les marchés et chez les fermiers, toutes les denrées alimentaires et autres (produits de première nécessité, à bon compte, et les vendre ensuite à des prix inabordablement élevés, de ce chef, les bénéfices qui égalent en certains cas, 200 pour cent, 300 pour cent, 400 pour cent et même plus, et ce aux dépens du pauvre peuple qui peine et qui ploie sans le poids qui pèse cruelles et coupables exigences.

Ces gens en agissant ainsi au grand mépris de la justice, du droit et de la morale chrétienne.

En effet, Monseigneur, peut-on être plus souverainement injuste envers le peuple, qu'en l'écrasant ainsi sous le poids de telles vexations?

N'est-ce pas porter aussi atteinte au droit du peuple que de le priver de la part juste et équitable dont il est en droit de bénéficier, pour soutenir son existence?

Et, n'est-ce pas, en outre, commettre un acte de suprême immoralité que de profiter d'un temps de guerre pour affamer ainsi le peuple et édifier les fortunes les plus illégitimes, les plus malhonnêtes et les plus scandaleuses aux

dépens de ceux que l'on réduit aux souffrances et aux tortures de la faim?

A mon sens, Monseigneur, un tel crime devrait être qualifié de *lèse-humanité*! Et ceux qui s'en rendent coupables mériteraient de porter à leur front audacieux le stigmate de l'approbation de la honte et du déshonneur! Depuis plus de trois ans, Monseigneur, que de pleurs! que de gémissements et de sanglots ont été arrachés du cœur endolori des innombrables mères de familles pauvres s'épuisant à rassasier les petits êtres qui leur sont chers avant tout! Et ce, encore, grâce à la trop cupide et malsaine ambition des accapareurs. Ces vautours, qui se repaissent des sueurs de sang du peuple qui peine, vont même jusqu'à plonger leurs mains sacrilèges dans la jette bourse de la veuve et de l'orphelin pour lui arracher jusqu'à son dernier sou, pour en retour ne leur remettre que quelques miettes qui tombent de leurs tables. Et dire qu'il se trouve de ces gens chez nous, ici-même et parmi des catholiques pratiquants de votre propre archidiocèse-métropolitain! La chose peut paraître invraisemblable, étant si hideuse!

Mais n'est-il pas écrit quelque part, que: *Le vrai pain quelquefois, n'est pas rassurable!*

Quoiqu'il en soit, Monseigneur, c'est une bien déplorable vérité, mais ce n'est, en tout cas, rien que la vérité vraie!

Cependant, nous avons le droit de nous poser cette question: Comment ces gens-là peuvent-ils concilier une telle conduite, conduites plus que condamnable avec les actes religieux dont ils s'acquittent, ou plutôt, dont ils feignent de s'acquiescer avec un semblant de sincérité, puisque en agissant de cette manière, ils se rendent coupables d'une flagrante désobéissance au même Commandement de Dieu qui dit:

"Ne bien d'autrui tu ne prendras. Ni ne retiendras sciemment?"

De tels individus ne méritent pas ce me semble, le noble titre de catholique, mais plutôt les qualificatifs de brigands, de forbans, de tyrans et de voleurs publics.

Ce triste état de choses est bien propre à faire monter au front de tout catholique sincère, l'incarnation de l'indignation, de la honte et du mépris.

C'est pourquoi, Monseigneur, j'ose vous demander d'intervenir sans délai afin de ramener à la raison les infâmes profiteurs qui opèrent ainsi au grand scandale de tous leurs frères catholiques, lesquels forment la majorité de la population de votre archidiocèse.

Où, Monseigneur, je vous en conjure au nom de Dieu, daignez

faire entendre votre voix autoritaire en faveur du pauvre et de l'opprimé qu'est le membre souffrant de Jésus-Christ. Vous êtes notre Premier Vénéré Pasteur. Nous sommes la grande famille qui forme le troupeau dont vous avez la sainte garde.

Tous, nous vous aimons! Tous nous vous vénérons!

Et, c'est à genoux, que au nom de votre bon peuple, je réclame de votre part le précieux appui dont nous avons besoin dans les jours si sombres que nous traversons.

C'est en vous seul, Monseigneur, que nous plaçons toute notre confiance.

C'est de la bonté de votre grand cœur paternel que nous attendons l'aide et le soutien dans les épreuves et les afflictions qui nous assiegent de toutes parts.

Demeurez-vous insensible à mon humble supplique?

J'espère qu'au contraire, elle sera agréée de Votre Grandeur et que nous pourrions, désormais espérer en des jours meilleurs. La Divine Providence, qui a bien voulu répandre ses bénédictions sur les fruits de la terre et accorder d'abondantes récoltes durant la dernière saison, n'a pas répandu ainsi ses faveurs rien que pour les riches.

Elle a sans aucun doute songé à en destiner une part équitable aux déshérités de la fortune.

Pourquoi, alors, entrave-t-on les desseins de la Divine Providence et prive-t-on le pauvre de la juste part à laquelle il a droit.

Dans de telles conditions, ce n'est plus, parmi nous, Monseigneur, le règne de Dieu, règne de bonté, règne de justice, règne de paix et de glorification, mais bien le règne de la tyrannie et de l'oppression au mépris de la justice divine.

N'est-il pas grand temps, Monseigneur, que vous y mettiez un terme?

Une fois encore, Monseigneur, je vous en conjure, faites entendre votre voix paternelle autoritaire, votre voix paternelle et autoritaire.

Rendez au cœur de la veuve et de l'orphelin l'espoir et le courage. En attendant, Monseigneur, veuillez croire à l'inaltérable dévouement, à l'entière soumission filiale et au profond respect de l'un de vos plus humbles archidiocésains.

J. A. LANGLOIS,
2894 St-Hubert
Montréal.

On demandait à Crébillon le tragique, qui était toujours entouré d'une meute de chiens, quel charme il pouvait trouver à cette société.

—Ma foi, répondit-il, depuis que je connais les hommes, je me suis jeté dans la société des chiens.

TRI-CO UNIVERSAL
RAIN RUBBER
It slides in the slot

Nettoyeur de Parebrise
ENLEVE LA PLUIE ET LA NEIGE
se pose entre les deux vitres et a pour avantage de nettoyer les deux vitres du parebrise d'un côté à l'autre.
PRIX NET \$2.10

THE RENAUD MOTOR SUPPLY CO.
La Cie Renaud d'Accessoire d'Automobiles
336, RUE STE-CATHERINE EST
MONTREAL, CAN.
Tél. Est 6875-6876

L'Acte du Service Militaire, 1917
Militaire, 1917

NE RETARDEZ PAS!
Enregistrez-vous aujourd'hui

L'ACTE DU SERVICE MILITAIRE est loi en vertu d'une proclamation du 13 octobre. C'est maintenant le devoir sacré de tout homme compris dans la classe Un de se rapporter pour le service ou de réclamer l'exemption. Cette classe comprend tous les célibataires ou veufs sans enfants (qui ne sont exemptés pour aucune raison) qui ont atteint l'âge de vingt ans le ou avant le 13 octobre 1917, et dont le trente-quatrième anniversaire de naissance n'est pas arrivé avant le 1er janvier, 1917.

Ce qu'il faut faire
Allez au bureau de poste de votre localité et demandez des formules pour vous rapporter ou pour réclamer l'exemption. Ces formules contiennent des instructions très claires sur la manière de les remplir. Faites cela pas plus tard que le 10 NOVEMBRE.

Méfiez-vous de l'encombrement de la dernière heure

Avec un aussi grand nombre de rapports et de réclamations qui sont encore à faire, il y aura chaque jour un plus grand encombrement vu le grand nombre d'hommes dans la classe Un. Vous perdrez moins de votre temps, et par conséquent vous servirez vos propres intérêts en évitant l'encombrement des derniers jours. La loi est appliquée par le gouvernement qui est fermement appuyé par le peuple. Obéissez à la loi. Enregistrez-vous aujourd'hui.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.

PASSE-TEMPS

SAMEDI — DIMANCHE

THE MAN TRAP

par W. YOUNG

LUNDI, MARDI, MERCREDI

HAROLD LOCKWOOD, dans

Le Jardin du Paradis

PARC SOHMER

Ouvert tous les dimanches à 3 et 8
hrs p.m.ATTRACTIONS ET LA BANDE DU
PARC

Admission 10 cts.

THEATRE FAMILY

Eliz. Daoust, gérant. Tél. Victoria 1649

Semaine prochaine

La fiancée du soldat,

PAR

Julien Daoust

Dimanche 6 ans de représentation de vues et de
chant.15.000 PIEDS DE VUES 15 000
MME ALMA M. Aies. DESMARIEAU
Soprano Ténor

Théâtre Canadien-Français

Représentations de

L'Alliance Artistique

Semaine du 12 novembre

L'ALIBI

Pièce en 3 actes de
GABRIEL FRIEUX

Théâtre Canadien-Français

Rien n'est plus difficile que de se renouveler au théâtre: tous les sujets ont été traités et souvent de bien des manières. On tourne dans un siècle vieux. Ça et là cependant un auteur trouve quelque chose d'inné et la presse s'empresse de le constater, mais le cas est rare. Eh bien! malgré la difficulté de varier son programme L'ALLIANCE ARTISTIQUE y parvient cependant. Regardez les spectacles en arrière. Après ALSACE drame de circonstance, empruntant au événement actuels un intérêt puissant: nous avons eu LA PRÉHENSIF, une comédie sentimentale pleine de tendresse et de fines observations; et voici qu'on nous convie à entendre L'ALIBI de M. Frieux.

M. Frieux a déjà par des pièces applaudies témoigné de son goût pour les drames intérieurs, les conflits de conscience. La vie pour lui vaut ce que valent les hommes et leur caractère. C'est un moraliste noblement inquiet, épris d'une justice supérieure. Sa nouvelle pièce est simple et forte et originale. L'action est très nette et très intense, elle s'aggrave chemin faisant d'une observation aigüe de psychologie. On peut dire que L'ALIBI est une pièce extraordinairement vivante et poignante. Les sentiments y sont vrais mais transportés dans le haut, l'héroïque, la grandeur, l'idéal; c'est une œuvre probe et saine, vigoureuse, généreuse; et elle se conclut dans une chaude émotion d'effusions, d'oubliées, de fautes pardonnées, dans la grandeur simple d'un commun sentiment du devoir supérieur aux passions.

En somme L'ALIBI n'est pas une pièce à thèse, ni une satire politique. C'est une histoire poignante, rapide, très scénique et qui sert de cadre à une curieuse peinture de mœurs et à une étude de caractères. Au total, une œuvre capable, haute et saine, d'affirmer la cure maîtresse de l'auteur.

La distribution est très judicieusement faite: elle comprend les noms de MM. Valhubert, Scheler, Gury, Girardin, Bilon, Pelletier, Godeau, Garvin, Mallet, Conté, etc. et de Mesdames Dione, Dazona, etc. dans les principaux rôles.

La mise en scène sera comme toujours de M. Godeau le régisseur général de L'ALLIANCE ARTISTIQUE qui toutes les semaines se multiplie pour nous donner quelque chose de tout-à-fait bon.

Avec une telle interprétation, avec une œuvre probe, sévère, mais impressionnante et de belle tenue tragique et avec des qualités littéraires qui la mettent au premier plan, L'ALLIANCE ARTISTIQUE va certainement enregistrer encore un très gros succès.



Une bonne vue est une richesse incalculable, et le bon moyen de la conserver est de consulter

J. A. LANGLOIS

Opticien et optométriste

Gradué de la Province de Québec et de l'Etat de New-York

Examen scientifique de la vue avec instruments modernes

58, Rue St-Jacques, MONTREAL

en face de l'édifice de la "Presse"

Tél. Main 686.

Verres remplacés.

Après trois ans passés...

L'aviation devrait

être une arme

Elle n'est encore qu'un service

Après trois ans de guerre, l'aviation n'est encore qu'un service! Et de tous les services, elle est le plus modeste, le plus humble, puisque le chef éminent qui la commande au front est seulement colonel, tandis que dans les services de santé, les services vétérinaires, les services de l'intendance il y a des chefs qui ont grade de général!

C'est encore du front que monte l'appel... Les pilotes, les observateurs, tout le personnel navigant et aussi le personnel mécanicien de nos unités aériennes, réclament la réforme administrative, qui mettra l'aviation au rang des grandes armes combattantes.

Contester ce droit et cet honneur mérité par tant d'héroïsme et... tant de morts sous prétexte de difficultés d'organisation, est une injustice qui, si elle persistait, risquerait de jeter le découragement dans le corps de nos aviateurs.

Difficultés! Ah! je sais bien que pour créer la cinquième arme il en est quelques-unes de très graves.

Mais, dans la guerre actuelle, tout est difficile. Le mérite de ceux qui la conduisent consiste précisément à les envisager et à les surmonter.

Sous prétexte que l'aviation travaille pour le compte des autres armes elle est essentiellement "un service".

— Voulez-vous, si vous plaît, me dire si, toutes les armes ne travaillent pas en liaison intime, en accord étroit, raisonné pour un petit commun?

Je dis plus.

L'aviation de combat et l'aviation de bombardement font une guerre indépendante et personnelle.

Nul ne pourrait constater que l'aviation qui ces jours derniers assaillit Trèves, Stuttgart et Francfort est essentiellement "une arme de combat".

On objecte encore que, les aviateurs se fatiguent vite, surtout quand la bataille se livre, comme aujourd'hui, aux altitudes élevées, qui rapidement usent cœur et poumons.

Il faut donc laisser aux aviateurs fatigués une issue dans leur arme d'origine, dans laquelle ils n'auront plus ni entraînement ni compétence.

Il est aisé de répondre qu'il est utile tout d'abord de l'accueillir dans l'aviation que ceux qui auront la robustesse voulue et la vocation sincère.

De plus, l'aviation érigée en cinquième arme aura des ramifications multiples, où il existera assez d'emplois techniques et sédentaires, pour employer au mieux du service les anciens aviateurs.

Il y aura dans l'aviation des spécialités et des catégories voila tout. On y sera pilote, observateur, contrôleur, rond-de-cuir, trésorier, etc., comme dans toutes les autres armes.

L'avancement se fera pour l'arme seule et sur les mérites acquis dans cette arme.

Que se passet-il aujourd'hui?

Ecoutez plutôt: Voici deux lieutenants aviateurs. L'un est fantassin, l'autre cavalier.

Ils ont un mérite égal, un courage égal, les mêmes heures de vol, les exploits accomplis sont les mêmes.

BON CONSEIL

Ne perdez pas votre temps ni votre santé en essayant tous les VIEUX REMÈDES. Recourez tout de suite au PRODUIT ANTISEPTIQUE et BALSAMIQUE dont le succès colossal et sans précédent s'appuie sur des MILLIERS ET DES MILLIERS DE GUÉRISONS. PRENEZ LES

CAPSULES CRESOBENE

Vous préviendrez ou vous guérirez infailliblement:

MAUX DE GORGE, RHUMES, ENROUEMENTS, GRIFFE, INFLUENZA, BRONCHITES, ASTHME, PNEUMONIE, ETC.

Essayez et vous conviendrez qu'il n'existe rien de comparable. En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyées aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, sur réception du prix.

DEPOSITAIRE GÉNÉRAL: ARTHUR DECARY PHARMACIEN

Casier postal 592 Montreal, Can.

THE MONTREAL DRESS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 9 octobre 1917 constituant en corporation MM. Harris Weststein, comptable, Samuel Abraham Mendelsohn, courtier, tous deux de la cité de Westmount; Isaac Podolsky, Jacob Singer, et Naipoleon Lalonde, tous trois marchands de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce d'un magasin à rayons, sous toutes ses formes, et particulièrement acheter, vendre, fabriquer, et faire négocier en gros et au détail des marchandises, objets, articles, meubles et effets de toutes sortes, et spécialement des vêtements de toutes descriptions, des patrons, soies, satins, cotonnades, tissus, et des autres articles appropriés à aucun des précités, exercer aussi le commerce de tailleurs, habilleurs et drapiers;

Exercer aucun autre commerce, soit de fabrication ou autre, que la compagnie jugera susceptible d'être convenablement exercé conjointement avec le sien, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens et droits de la corporation ou à les rendre profitables;

Accomplir tous les objets susdits, ou aucun d'eux, comme principaux ou agents, en société ou conjointement avec aucune personne, société, association ou compagnie;

Assumer la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété, soit mobilière, soit immobilière, et du passif d'aucune personne ou corporation exerçant aucun commerce que la compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente corporation; et émettre des actions libérées et non-soujettes à appel, des obligations ou des débiteurs en paiement partiel ou intégral de ces acquisitions;

Faire aucune convention ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, les concessions réciproques ou la coopération avec aucune personne, compagnie ou association, organisée ou à être organisée, exerçant ou sur le point d'exercer aucun commerce d'affaires, ou nécessaire ou se rattachant à l'accomplissement des objets de la présente corporation;

Le fantassin est pilote, le cavalier également, ils volent dans la même escadrille, font les mêmes expéditions, affrontent les mêmes périls.

Pensez-vous qu'ils soient traités également?

Détrompez-vous et réfléchissez sur les anomalies qui persistent après trois ans de guerre.

De ces deux officiers de mérite et de bravoure égaux qui s'aiment fraternellement, il en est un, le fantassin, qui a le droit de passer capitaine en deux ans de grade.

Son camarade, son compagnon cavalier, lui ne peut passer capitaine qu'après sept ans de grade!!!

Cette diversité d'armes qui jette le désarroi dans nos administrations de la guerre a été résolue par les Allemands.

Par décret du 25 novembre 1916 les troupes d'aéronautique, d'aviation et de défense anti-aérienne de l'armée allemande sont devenues "une arme indépendante" sous le nom *Luftschiffahrt*. En français cela veut dire "forces combattantes aériennes".

La nouvelle arme a pris place à la gauche des pionniers.

Elle est tout entière sous les ordres du général von Hoeppner, qui dirige les forces combattantes, les services de recrutement, l'instruction et le matériel.

Le personnel est divisé en deux grandes catégories, navigant et non navigant.

Des clauses spéciales régissent les mécaniciens comme cela se passe dans notre marine.

Pour ces diverses catégories on a pris soin de créer des cadres différents et une organisation particulière.

La distinction a été poussée si loin que des insignes spéciaux ont été imaginés pour différencier les aviateurs actifs de leur camarades ne volant plus.

On les différencie, mais on ne les sépare pas. C'est par ce moyen si simple que les Allemands ont résolu la plus grande objection qui m'a été faite quand j'ai déposé ma proposition de loi ayant pour but de créer la cinquième arme.

J'emprunte tous mes renseignements au très intéressant fascicule publié par l'aviation allemande par l'administration de la guerre, qui se déclare incapable de réaliser une réforme dont elle nous étale avec innocence une réalisation exemplaire. Elle les imprime, elle les publie, elle les répand...

Hélas! pourquoi ne les lit-elle pas?

J. LASIES,
Député de Paris.

AVIS

"LALONDE, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 9 octobre 1917, constituant en corporation MM. Harris Weststein, comptable, et Samuel Abraham Mendelsohn, courtier, tous deux de la cité de Westmount; Isaac Podolsky, Jacob Singer, et Naipoleon Lalonde, tous trois marchands de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce d'un magasin à rayons, sous toutes ses formes, et particulièrement acheter, vendre, fabriquer, et faire négocier en gros et au détail des marchandises, objets, articles, meubles et effets de toutes sortes, et spécialement des vêtements de toutes descriptions, des patrons, soies, satins, cotonnades, tissus, et des autres articles appropriés à aucun des précités, exercer aussi le commerce de tailleurs, habilleurs et drapiers;

Exercer aucun autre commerce, soit de fabrication ou autre, que la compagnie jugera susceptible d'être convenablement exercé conjointement avec le sien, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens et droits de la corporation ou à les rendre profitables;

Accomplir tous les objets susdits, ou aucun d'eux, comme principaux ou agents, en société ou conjointement avec aucune personne, société, association ou compagnie;

Assumer la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété, soit mobilière, soit immobilière, et du passif d'aucune personne ou corporation exerçant aucun commerce que la compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente corporation; et émettre des actions libérées et non-soujettes à appel, des obligations ou des débiteurs en paiement partiel ou intégral de ces acquisitions;

Faire aucune convention ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, les concessions réciproques ou la coopération avec aucune personne, compagnie ou association, organisée ou à être organisée, exerçant ou sur le point d'exercer aucun commerce d'affaires, ou nécessaire ou se rattachant à l'accomplissement des objets de la présente corporation;

Faire toutes les autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation des objets précités, sous le nom de "Lalonde Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour d'octobre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, H. WESTSTEIN, procureur des requérants.

AVIS

THE MONTREAL DRESS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 9 octobre 1917 constituant en corporation MM. Harris Weststein, comptable, Samuel Abraham Mendelsohn, courtier, tous deux de la cité de Westmount; Harry Schwartz, Moses Abrams et Samuel Weigens-

berg, tailleurs, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce et le négoce de fabricants et marchands d'acquisitions de toute nature et description pour dames et enfants; faire le commerce de marchandises sèches, des soies, satins, garnitures, cotonnades, et tissus généralement; et exercer le commerce de tailleurs, habilleurs et drapiers;

Exercer aucun autre commerce, soit de fabrication ou autre, que la compagnie jugera susceptible d'être convenablement exercé en même temps que le sien, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens et droits de la corporation ou à les rendre profitables;

Accomplir tous les objets précités, sous le nom de "Lalonde Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour d'octobre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, H. WESTSTEIN, procureur des requérants.

Le Huguette le Canada

Il a rencontré nos hommes et il les respecte.

Il a fait face à nos munitions et il les craint.

Nos ravitaillements ont détruit son rêve de réduire les Alliés par la faim.

Maintenant comme un vautour perché sur un amas de ruines il guette si la bourse du Canada va faire défaut.

Il connaît peu de la foi qui inspire notre détermination.

Par nos achats—par vos achats—des Obligations Canadiennes de la Victoire donnons-lui encore une terrible leçon.

"L'Emprunt Canadien de la Victoire et tout ce qui le concerne"

tel est le titre d'un pamphlet qu'on devrait trouver entre les mains de chaque homme et de chaque femme dans le pays;

AU MOYEN DE CE COUPON demandez immédiatement notre exemplaire.

Président, Comité de la Ville de Montréal, Emprunt Canadien de la Victoire, Montréal, P.Q.

Veillez m'adresser un exemplaire du pamphlet intitulé "L'Emprunt Canadien de la Victoire—et tout ce qui le concerne".

Nom.....

Rue ou R.R.....

Bureau de Poste.....

Emis par le Comité de l'Emprunt Canadien de la Victoire en coopération avec le Ministre des Finances de la Puissance du Canada.

8

AVIS

"THOS WEBSTER, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du treizième jour d'octobre 1917, constituant en corporation MM. Thomas Wiley Webster, maître-plombier; Charles Currie Webster, plombier; Delle Ida May Webster, fille majeure et William Hill Johnson, manufacturier; tous de la cité de Lachine, dans le district de Montréal, et Lorne Robert Webster, plombier, des cité et district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce d'entrepreneurs généraux pour le posage et le plombage des tuyaux, des appareils à eau chaude, au gaz et à la vapeur, l'industrie du fer galvanisé, la métallurgie du cuivre, le commerce d'entrepreneurs généraux pour la construction;

Exercer l'industrie et le commerce des matériaux et fournitures nécessaires dans ladite industrie, faire commerce comme marchands des accessoires de plomberie et de ferronnerie générale;

Acquiescer par achat, échange ou autrement des biens-fonds pour les fins de la compagnie, y construire des édifices, les vendre et en disposer;

Acquiescer la totalité ou aucune partie de l'industrie de plomberie qu'exerce actuellement dans les cités de Montréal et de Lachine, Thomas Wiley Webster, son achalandage et son actif, en assumant le passif, et les payer en actions du capital de la compagnie, émises comme entièrement libérées et non-soujettes à appel;

Acheter ou autrement acquiescer la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété, de l'achalandage et assumer le passif d'aucune personne ou compagnie, organisée ou à être organisée, exerçant ou sur le point d'exercer aucun commerce d'affaires, ou nécessaire ou se rattachant à l'accomplissement des objets de la présente corporation;

Faire toutes les autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation des objets précités, sous le nom de "Thos Webster Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour d'octobre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, H. WESTSTEIN, procureur des requérants.

de la compagnie, comme pleinement acquiescé et non-sujet à appel en paiement intégral ou partiel d'aucuns droits, de l'achalandage, de la propriété ou des autres biens que la compagnie pourra acquiescer des services d'aucune espèce qui pour ont être rendus, ou pour aucune autre considération que les directeurs jugeront convenable et à l'avantage de la corporation;

De temps à autre, faire un ou plusieurs des actes et choses spécifiés aux présentes, avoir l'exercice et la jouissance de tous ces droits et privilèges, et faire tous les autres actes et choses qui se rattachent et tendent à la réalisation des objets précités, ou d'aucun d'eux, exercer aussi aucune industrie qui se rapporte aux fins et objets susmentionnés, sous le nom de "Thos Webster, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce treizième jour d'octobre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, RONZO H. CLERK, notaire, Procureur des requérants.

MONTREAL TRAMWAYS CO.

Horaire du service suburbain 1916-17

LACHINE

De Bureau de Poste.

10 min. Service de 6.45 a.m. à 6.55 a.m.	6.55 a.m.
15 min. Service de 6.55 a.m. à 7.05 a.m.	7.05 a.m.
20 min. Service de 7.05 a.m. à 7.15 a.m.	7.15 a.m.
25 min. Service de 7.15 a.m. à 7.25 a.m.	7.25 a.m.
30 min. Service de 7.25 a.m. à 7.35 a.m.	7.35 a.m.
35 min. Service de 7.35 a.m. à 7.45 a.m.	7.45 a.m.
40 min. Service de 7.45 a.m. à 7.55 a.m.	7.55 a.m.
45 min. Service de 7.55 a.m. à 8.05 a.m.	8.05 a.m.
50 min. Service de 8.05 a.m. à 8.15 a.m.	8.15 a.m.

Dernier char extra à 12.50 a.m.

BAULT AU RMCOLLET ET ST-VINCENT DE PAUL.

De la rue St-Denis à St-Vincent de Paul.

15 min. Service de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.	6.30 a.m.
20 min. Service de 6.30 a.m. à 6.45 a.m.	6.45 a.m.
25 min. Service de 6.45 a.m. à 6.60 a.m.	6.60 a.m.
30 min. Service de 6.60 a.m. à 6.75 a.m.	6.75 a.m.
35 min. Service de 6.75 a.m. à 6.90 a.m.	6.90 a.m.
40 min. Service de 6.90 a.m. à 7.05 a.m.	7.05 a.m.

Char pour Henderson seulement 12.00 a.m.

Char pour St-Vincent 12.40 a.m.

De St-Vincent de Paul à la rue St-Denis.

15 min. Service de 6.45 a.m. à 6.30 a.m.	6.30 a.m.
20 min. Service de 6.30 a.m. à 6.15 a.m.	6.15 a.m.
25 min. Service de 6.15 a.m. à 6.00 a.m.	6.00 a.m.
30 min. Service de 6.00 a.m. à 5.45 a.m.	5.45 a.m.
35 min. Service de 5.45 a.m. à 5.30 a.m.	5.30 a.m.
40 min. Service de 5.30 a.m. à 5.15 a.m.	5.15 a.m.

Char de Henderson

Char de St-Vincent à la rue St-Denis 1.10 a.m.

CARTIERVILLE.

De Bourdon Jet.

10 min. Service de 6.30 a.m. à 6.40 a.m.	6.40 a.m.
15 min. Service de 6.40 a.m. à 6.50 a.m.	6.50 a.m.
20 min. Service de 6.50 a.m. à 7.00 a.m.	7.00 a.m.
25 min. Service de 7.00 a.m. à 7.10 a.m.	7.10 a.m.
30 min. Service de 7.10 a.m. à 7.20 a.m.	7.20 a.m.
35 min. Service de 7.20 a.m. à 7.30 a.m.	7.30 a.m.

De Cartierville

40 min. Service de 6.00 p.m. à 12.30 p.m.	12.30 p.m.
---	------------

DE LA MONTAGNE

De l'ave du Parc

10 min. Service de 6.40 a.m. à 6.50 a.m.	6.50 a.m.
--	-----------

à Mont-Royal

10 min. Service de 6.50 a.m. à 7.00 a.m.	7.00 a.m.
--	-----------

De l'ave Victoria

10 min. Service de 7.00 a.m. à 7.10 a.m.	7.10 a.m.
--	-----------

De l'ave Victoria à Bourdon Jet 10 min. Service de 7.10 a.m. à 7.20 p.m.

BOUY DE L'ILE

De Lamelle et St-Nome

40 min. Service de 6.00 a.m. à 12.00 p.m.	12.00 p.m.
---	------------

De Lamelle et St-Nome

15 min. Service de 6.00 a.m. à 6.10 a.m.	6.10 a.m.
20 min. Service de 6.10 a.m. à 6.20 a.m.	6.20 a.m.
25 min. Service de 6.20 a.m. à 6.30 a.m.	6.30 a.m.
30 min. Service de 6.30 a.m. à 6.40 a.m.	6.40 a.m.
35 min. Service de 6.40 a.m. à 6.50 a.m.	6.50 a.m.

POINTE AUX TREMBLES

De Notre-Dame et des Avoines, Malouineuse

15 min. Service de 6.15 a.m. à 6.30 a.m.	6.30 a.m.
30 min. Service de 6.30 p.m. à 12.30 a.m.	12.30 a.m.

Dernier char extra pour le Boulevard St-Henard à 1.00 a.m.

Que Laval soit une véritable université

Lettre ouverte à Mgr Gauthier, lui demandant d'engager le doyen de l'Ecole dentaire à rendre des comptes à ses collègues

Monseigneur,

Vous rappelez-vous avec quelle satisfaction L'Autorité salua votre nomination au poste de vice-recteur de l'Université Laval?

Nous prévoyions alors que si s'est confirmé depuis, à savoir: que le choix de l'auxiliaire de l'archevêque de Montréal pour remplir cette charge signifiait que d'importantes réformes se préparaient à Laval.

Et nous avons aussitôt appris que demande était adressée à Rome de rendre l'Université montréalaise indépendante de celle de Québec.

C'était la confirmation qu'en plaçant votre haute personnalité à la tête de notre institution locale on désirait orner celle-ci d'un nouveau lustre.

Rome, nous n'en doutons pas, accédera à votre requête. L'Université Laval de Montréal, ayant conquis son indépendance, sera dirigée par un recteur au lieu d'un vice-recteur. Elle s'efforcera de devenir une véritable université capable de soutenir sans trop de désavantage la comparaison avec McGill.

Pour cela, permettez-nous de vous le déclarer, Monseigneur, il faut que le premier acte de votre administration soit un acte énergique.

Afin d'amener les diverses facultés de Laval, qui semblent, à l'heure actuelle, marcher chacune va-comme-je-te-pousse, sous une direction unique et rigoureuse, vous allez avoir à faire montre de cette énergie que vous reconnaissez ceux qui furent à même de vous approcher.

Pourquoi, Monseigneur, votre premier regard ne se porterait-il pas, très aigu, sur cette Ecole Dentaire dont le doyen, le Dr Eudore Dubéau, refuse de rendre compte à ses confrères, dont il relève, des deniers versés par les élèves.

M. Dubéau, chacun le sait, est un entêté. Voilà des années et des années qu'il s'obstine à ne pas rendre de comptes à la corporation des dentistes, dont il relève.

Toutefois, pour le bon renom de l'Université Laval, Monseigneur, n'est-ce pas votre devoir de forcer le docteur Dubéau à déclarer à qui de droit ce qu'il fait du fort montant qu'il retire chaque année des étudiants de l'Ecole Dentaire?

Nous savons que vous possédez un caractère assez fortement trempé pour l'accomplir, ce devoir jusqu'au bout.

En frappant ce grand coup, vous donnerez un salutaire avertissement à toutes les autres facultés de Laval, dont les doyens seraient tentés de marcher de plus ou moins près sur les traces du docteur Dubéau.

Et vous aurez tôt réalisé le rêve de tous les Canadiens-français, de posséder une université qui soit une véritable université, afin que ne se répète plus l'insuccès lancé par cette délegation de l'Institut Rockefeller, qui assimilait Laval dans son rapport, à un collège nègre de la Georgie.

L'AUTORITE.

Le Club de Réforme

Doit-on y payer sa contribution? — Il est devenu un véritable tombeau depuis que les payeurs de traite n'ont plus les mains libres

Intervention Inopportune

Le Club de Réforme, auquel j'appartiens avec tant de bons libéraux, me réclame ma contribution annuelle.

Je me demande, en vérité, si je vais l'envoyer.

Les nouvelles que je reçois du Club de Réforme ne sont guère rassurantes.

Il paraît que depuis la passation de la loi de la traite, le Club de Réforme est devenu un tombeau.

On s'y ennuie, on y baye aux corneilles, même on s'y endort.

Rien d'étonnant à cela.

A part mon excellent ami, Walter Mitchell, aujourd'hui trésorier provincial, qui payait la traite avec tant d'allégresse, dans le temps, combien en ai-je connus, au même club, des payeurs de traite: les Pernand Rinfret, les Léon Garneau, et combien d'autres copains encore?

Un payeur de traite a toujours joui de l'estime de ses concitoyens, car c'est la marque d'un caractère généreux.

D'autre part, celui qui ne paie pas la traite est ce qu'on appelle dédaigneusement un "peigne".

Pourquoi le gouvernement provincial essaierait-il de changer ce bel état de choses?

Est-ce pour tenir parole aux prohibitionnistes?

Mais ceux-ci ne sont pas gênés de manquer à leur parole, quand après s'être déclarés satisfaits des amendements à la loi des licences adoptée par la Législature en fin de session, ils s'adressèrent à Ottawa pour obtenir un referendum à Québec et se préparent à renouveler le coup pour Montréal.

Je crois donc que le procureur général de la province de Québec n'intervient afin de faire déclarer légale la dite loi de la traite que pour faire honte aux prohibitionnistes en leur montrant qu'il sait tenir sa parole, lui.

La traite est passée dans nos mœurs et aucune puissance au monde ne pourrait la faire cesser.

L'intervention du procureur général n'aura donc pour effet que de faire gagner quelques centaines de dollars au bureau légal Geoffron et Prud'homme, dont Me Aimé Geoffron est le chef.

GASTON MAILLET

Instituteurs

Non seulement leur salaire doit être augmenté, mais ils ont droit à l'exemption du service militaire

Nous recevons d'un professeur la lettre publiée plus bas. Il s'agit de l'augmentation de salaire légitimement due aux professeurs laïques, traités comme des parias dans notre province de Québec, qui trop souvent est tentée de s'offrir en exemple aux autres provinces du Dominion.

Une autre question qui intéresse les professeurs, sans qu'il en soit parlé dans cette lettre, c'est l'exemption du service militaire.

L'hon. M. Doherty, ministre de la Justice, a déclaré que les Frères enseignants étaient exclus des sacrifices sanglants offerts sur l'autel de la patrie.

A plus forte raison en doit-il être de nos professeurs laïques, mariés, pères de famille.

Voici donc la lettre relativement aux salaires des instituteurs:

Depuis quelque temps il est question d'augmenter le salaire des instituteurs. Au début, un des membres de la commission centrale ne jugea pas opportune cette augmentation et déclara que les instituteurs trouvaient leur salaire suffisamment élevé vu qu'ils ne faisaient aucune réclamation. Cette raison, si c'en est une, n'existe plus, les professeurs eux-mêmes ayant demandé l'augmentation.

Mais ce même membre a en outre donné une raison assez classique: "L'état financier de la commission ne nous permet pas d'élever le traitement des professeurs". Vraiment, il tient beaucoup à ne faire aucune dépense. — quand il s'agit de favoriser les instituteurs.

Pourquoi a-t-il donc refusé d'engager, comme secrétaire de la commission, un professeur qui aurait rempli la charge à un salaire moins élevé que celui qu'il désirait engager? Est-ce pour une raison d'économie? Si une augmentation obère trop les finances de la commission, pourquoi fait-on construire de nouvelles écoles? C'est sans doute parce qu'il y a beaucoup d'enfants en âge de fréquenter l'école qui ont été refusés vu le nombre trop restreint des classes.

Il faut donc construire des écoles afin de favoriser l'instruction et l'éducation des enfants. C'est très bien. Mais pourquoi ne travaillez-vous pas au bienfait de l'éducation en se montrant moins parcimonieux quand il s'agit du salaire de l'instituteur? Il est pourtant l'âme de l'enseignement. L'instituteur, comme les autres hommes, n'est capable que d'une certaine somme de travail. Si on ne le paie pas suffisamment, il fera d'autres travaux afin de se faire un revenu additionnel et le temps qu'il emploiera ainsi, il ne pourra l'employer à faire des études qui pourraient le perfectionner dans l'art d'enseigner.

On peut donc favoriser l'éducation aussi efficacement en payant convenablement les professeurs qu'en faisant construire des écoles. Mais on est plus pressé d'augmenter le nombre d'écoles que d'augmenter le salaire et il serait peut-être intéressant d'en connaître les raisons. Quand il s'agit de faire construire une école, on la fait construire, mais quand il s'agit de modifier le salaire, on temporise. Cesserons-nous enfin de nous contenter que de mots? Sommes-nous plus peureux que les autres classes? Quand une classe quelconque demande une augmentation de traitement, elle prend les moyens pour arriver à la fin. Il est vrai que nous n'avons que peu de moyens, mais il est inutile de déplorer cet état de choses plus longtemps, il faut que tous s'unissent s'ils veulent obtenir ce qu'ils demandent depuis quelques mois. Cette union pour être efficace ne doit pas être que momentanée.

UN PROFESSEUR

Un particulier fut reçu à Fernel.

On sait l'accueil que l'on y faisait aux étrangers.

Notre homme, flatté de cette réception, déclara le lendemain de son arrivée que son intention était de passer six semaines dans un lieu qu'il déclarait être délicieux.

— Vous ne voulez pas ressembler à Don Quichotte, lui dit Voltaire; il prenait les auberges pour des châteaux; vous prenez les châteaux pour des auberges.

Voltaire comparait la nation anglaise à un nid de cette forte bière qui lui sert de boisson. "L'écume, disait-il, est au-dessus, la lie au fond, le milieu est excellent."

Division St-Laurent-St-Georges

Les électeurs et autres amis qui désirent aider

L'Hon. C. C. Ballantyne

MINISTRE DE LA MARINE ET DES PECHERIES

ET DU SERVICE NAVAL

dans sa campagne en faveur de la cause

"WIN THE WAR"

sont invités à aller le rencontrer,

SAMEDI SOIR à 8 heures

A LA SALLE AUDITORIUM, 229, ONTARIO OUEST

L'affaire Bolo

La lettre du Pacha

Le procureur général demande des éclaircissements à l'inculpé. — Les millions de Jagow et le rôle de Cavallini

Les révélations que M. Sottolana, artiste lyrique, ancien baryton de la Scala de Milan, a faites au capitaine Bouchardon, au cours de sa déposition de samedi dernier, ont jeté une lumière sur un point très important, jusqu'ici demeuré obscur, de l'affaire Bolo.

Dans notre numéro du 1er octobre dernier, nous avons fait connaître les relations financières qui existaient entre Bolo pacha et le gouvernement allemand. Nous avons dit comment, grâce à l'intermédiaire d'Abbas Hilmi, l'ex-khédive d'Egypte, von Jagow avait décidé de mettre à la disposition de Bolo une somme mensuelle de deux millions de marks qui devait servir à alimenter, en France, la propagande défaitiste.

Nous avons dit également que, pour ne pas découvrir directement Bolo, c'est l'Italien Philippo Cavallini qui se chargea d'encaisser trois chèques sur Zurich, Saint-Gall et Fribourg, et de les faire cumuler en une seule valeur tirée sur une banque italienne.

On fit des recherches. Des commissions rogatoires furent envoyées en Italie, mais elles étaient formulées de telle manière que la banque intéressée eut le moyen d'échapper aux investigations.

Par suite, on perdait la trace de cet argent et l'on avait pu encore établir comment Bolo pacha en était devenu possesseur.

Or le sait à présent.

C'est Cavallini qui fit opérer un virement de fonds déposés dans la banque italienne sur le Crédit lyonnais, à Paris, et qui vint les toucher à la date du 1er avril 1915. Le jour même, il allait les remettre à Bolo, à son domicile, 17, rue de Phalsbourg.

La chaîne, qui semblait brisée en deux tronçons, étrangers l'un à l'autre, se renoue; le maillon intermédiaire est trouvé.

CHEZ M. SOTTOLANA

L'intérieur est simple et familial. Un homme au visage expressif parle avec une exubérance toute italienne. C'est M. Sottolana, qui veut bien nous donner des renseignements sur ce qu'il sait touchant aux affaires de Bolo et de Cavallini.

— J'ai connu Bolo chez Cavallini, nous dit-il, ou plus exactement chez Mme Ricci, artiste lyrique avec laquelle j'avais chanté au cours de diverses tournées en Italie, en Espagne, en France et en Amérique. Mme Ricci, qui est actuellement à Rome, était l'amie de Cavallini.

— C'est au cours d'un dîner chez Mme Ricci que Bolo me fut présenté. Avec ses manières hautaines, affectées, volontairement telles, avec son verbe dédaigneux, il me fut aussitôt antipathique et me penchant à l'oreille de Cavallini je lui demandai:

— "Chile questo 'sbruffone'?" (Quel est cet "esbronneur")?

— "Je le revis cinq ou six fois, tous les jours au cours de soirées mondaines, et l'antipathie que je nourris-

sais à son égard ne fit que croître et embellir.

C'EST VOUS LA MUSIQUE?

— Un matin même, alors que j'habitais 229, rue du faubourg-Saint-Honoré, Cavallini vint me réveiller pour me prier d'aller chanter le soir en compagnie de Mme Ricci, dans une soirée que Bolo donnait au 17, de la rue de Phalsbourg. Le cachet devait être de 300 francs.

— J'acceptai. Lorsqu'à l'heure convenue je me présentai chez Bolo, un valet de pied m'ouvrit qui me demanda:

— "C'est vous, la musique?"

— "Les invités étaient encore à table. J'attendis dans le salon où bientôt ils arrivèrent: il y avait surtout des Américains du sud en l'honneur de qui je crois cette soirée était donnée. Je chantai, mais j'attendais toujours le cachet que l'on m'avait promis.

— Vers les derniers jours du mois d'août 1914, Cavallini me fit part des appréhensions sérieuses que lui causait la marche des Allemands sur Paris. Mme Ricci partageait ces craintes et, bien que je leur eusse dit que je ne bougerais pas, ils décidèrent de quitter la capitale pour l'Italie.

— Effectivement, quelques jours plus tard en passant à leur domicile, qui était alors au numéro 10 du boulevard Pereire, j'appris qu'ils étaient partis, en emmenant avec eux leurs domestiques et leurs chiens.

DES LETTRES CACHETÉES...

— Quelques mois plus tard, Cavallini me donna de ses nouvelles. Je reçus plusieurs lettres dans lesquelles il me demandait de lui rendre quelques légers services. Il s'agissait de passer voir, à son ancien domicile, si de la correspondance n'y était pas arrivée à son adresse et, dans l'affirmative, de vouloir bien la lui faire suivre en Italie.

— Mais la concierge ne voulut pas se dessaisir des lettres qu'elle avait reçues, et c'est Cavallini qui dut les retirer lui-même lorsqu'il vint à Paris.

— Un peu plus tard, Cavallini m'envoya divers papiers qu'il me pria d'aller porter chez différentes personnes appartenant à la finance et à la politique, et dont je dois taire le nom. Seulement ces lettres-là étaient cachetées.

— Je ne vous cache pas que je procédai me parut quelque peu bizarre... Mais Cavallini était un ami vieux de quatre-vingt ans, et je n'avais aucune raison de me défier de lui.

BOLO ENCAISSE...

— Le 1er avril 1915, ainsi que vous l'avez raconté, Cavallini vint me chercher pour toucher en ma compagnie, au Crédit lyonnais, une très forte somme qui devait dépasser le million. Aux billets de banque que lui délivra la caisse de cet établissement de crédit, il en ajouta d'autres qu'il avait enveloppés en liasses dans un journal. Il devait y avoir là encore pour environ un million de francs. Cette somme considérable fut enfermée dans une valise et Cavallini me fit prendre place avec lui dans un taxi pour "constater de visu ce qui allait se passer", me dit-il.

— La voiture s'arrêta place Malesherbes. Cavallini en sortit, me pria d'attendre. A travers les glaces d'une pâtisserie qui fait le coin de la place Malesherbes et de la rue de Phalsbourg, je vis Cavallini entrer sous le portail du numéro 17, où habitait Bolo.

— Il y resta plus d'une demi-heure, car j'eus le temps de fumer complètement un cigare. Lorsqu'il ressortit, il était avec Bolo. Avec animation, les deux hommes discutèrent environ une dizaine de minutes, puis Bolo se dirigea vers le parc Monceau, tandis que Cavallini venait me rejoindre.

— Il me fit alors constater que la valise était vide.

— Le lendemain, je crois, il repartit pour Rome. Une semaine plus tard, je recevais une lettre de lui, expédiée de Rome et où il me demandait de vouloir bien consigner par écrit les faits dont j'avais été le témoin, à savoir qu'il s'était rendu chez Bolo, porteur de deux millions de francs enfermés dans une valise, et que, lorsqu'il l'avait quittée, la valise ne contenait plus rien.

— J'avais été le témoin de ces faits. Ils étaient exacts. Je n'hésitai pas à en témoigner.

LA DEPECHE CONVENTIONNELLE

— Un soir, il était environ neuf heures et demie, un M. X..., dont le nom n'est pas inconnu à l'instruction actuellement ouverte, mais que je ne peux pas vous dire, se présenta chez moi. Il me dit être envoyé par Bolo pour me demander

un service. — Le service en question était le suivant: Bolo me faisait demander de signer et de transmettre une dépêche le soir même.

— Dans cette dépêche, qui était adressée à M. Bruni Cardi, député italien, il s'agissait de personnages dont les noms étaient conventionnels: on y parlait de "Marie", du "docteur", de "Richt" et d'échantillons. Vous savez ce que cela veut dire puisque, les premiers, vous avez fait connaître au public que ces noms cachaient respectivement les personnalités de l'ex-khédive de Soudan, de Bolo, et que les échantillons voulaient dire l'argent.

— Je me débarrassai de l'envoyé en lui promettant de faire ce qu'il me demandait. Cependant, à la réflexion, je commençai à trouver bizarre le service qu'on me demandait, et je pris le parti d'envoyer

une lettre à Bolo pour lui faire savoir que je ne pouvais lui rendre ce service, vu que je n'avais pas l'habitude de signer des écrits rédigés en langage conventionnel et dont j'ignorais le but.

— Je dois cependant vous dire que jusque-là, et même après, mes soupçons n'étaient pas éveillés. A l'époque où tout le monde faisait des affaires, je croyais sincèrement qu'il s'agissait de spéculations purement commerciales que Cavallini et Bolo étaient en train de traiter.

"QU'AS-TU FAIS!..."

— La vérité me fut révélée par la lecture d'un journal français, où l'on parlait de "l'affaire Bolo", et surtout par celle d'un quotidien italien qui me découvrit le pot aux roses en parlant ouvertement de la complicité de Bolo et de Cavallini. Un éclair me traversa l'esprit.

— "Qu'as-tu fait? m'écriai-je. Tu as peut-être servi d'instrument inconscient à des hommes qui, abusant de ta naïveté, se sont servis de toi pour trahir ton pays!"

— "En effet, je suis Français. J'ai obtenu ma naturalisation en janvier 1913..."

— "Je me rendis immédiatement à l'ambassade d'Italie et là je fis une déclaration complète à M. le commandeur Secchi, questeur, à qui je remis tous les documents en ma possession et qui touchaient de près ou de loin aux affaires Bolo-Cavallini.

— "Enfin, avant-hier, je répétais les mêmes déclarations, au capitaine Bouchardon.

— "Je n'éprouve aucune gêne à déclarer tout haut mon opinion sur cette affaire."

— "Que la justice frappe les coupables!"



Les Fourrures en Vogue Parures en Lynx

Formes nouvelles et extrêmement pratiques



LE LYNX, cette année, fait concurrence à la taupe et au renard, avec lesquels il partage la faveur des élégantes.

Pour répondre à la demande de notre distinguée clientèle, nous avons créé un grand nombre de tours de cou et de manchons de formes très variées et d'un goût exquis.

Voyez nos nouvelles collerettes. Doubles de crêpe de Chine de première qualité et munies de longues attaches en soie, elles sont bien dans la note actuelle, et toutes unissent la richesse et la grâce au chic et au confort.

Nos modèles en Lynx Naturel, Gulon, Isabella, Gris Vaisseau de Guerre, Etc.

Nos prix sont extrêmement modérés

Chas Desjardins & Co Limitée

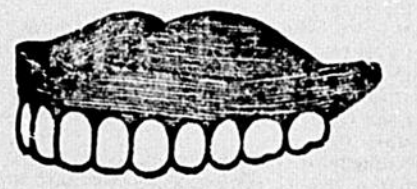
130, rue Saint-Denis.

Ayez donc de Belles et Bonnes Dents

Pour ceci venez consulter nos Dentistes Experts Américains et Canadiens



Que vos dents soient le miroir de votre santé.



Une visite est sollicitée afin que nous puissions prouver nos avancés.

Nous posons aussi les dents sans palais d'après les méthodes les plus modernes.

L'INSTITUT DENTAIRE

du Franco-American Medical Institute

164, RUE SAINT-DENIS, (UN PEU PLUS BAS QUE LA RUE ST-CATHERINE)